

# APPEL À CANDIDATURES 2021

## 5<sup>ème</sup> édition

### RESIDENCE D'ARTISTE PLASTICIEN À VENISSIEUX

#### 1/ CONTEXTE

##### Historique de la ville

De « Véniciès » - son nom au Moyen-Age - jusqu'à Vénissieux, l'histoire de la ville, qui remonte à l'âge du bronze, est essentiellement agricole jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

La période de la première guerre mondiale et de l'après-guerre a vu se développer une très forte industrialisation de la rive gauche du Rhône : à Vénissieux particulièrement avec l'installation de 23 hectares dédiés à la production des véhicules Berliet et la venue de nombreux migrants appelés à travailler dans les usines. La population croît rapidement et les premières cités ouvrières sont construites. La concentration des usines et de l'habitat sur un même territoire et le partage de mêmes activités favorisent la cohésion sociale de cette population ouvrière. La Maison du Peuple, qui abrite aujourd'hui entre autres le Théâtre et l'Espace arts plastiques, est inaugurée en 1935.

La seconde guerre mondiale marque la Ville par de nombreuses destructions et bombardements, des actes de sabotage et de résistance jusqu'à la libération de la Ville le 2 septembre 1944.

Entre 44 et 47 la reconstruction s'accompagne d'une importante restructuration urbaine. La population croît et le chantier de la construction de la ZUP des Minguettes s'ouvre sur 220 hectares en 1963. En septembre 1981 puis durant l'été 1983, des incidents se déroulent dans plusieurs quartiers de France (dont Les Minguettes), donnant les premiers signes des limites et dérives des quartiers de banlieue. Ces événements sont à l'origine de la Marche pour l'égalité et contre le racisme.

En 1991, le métro relie Vénissieux à l'hyper-centre de la Métropole. Les années 2000 sont marquées par l'arrivée du tramway, qui relie le plateau des Minguettes au reste de la ville et de l'agglomération lyonnaise.

Vénissieux compte 66 000 habitants en 2020, c'est la 3<sup>e</sup> ville la plus peuplée de la Métropole de Lyon (après Lyon et Villeurbanne) et la 6<sup>e</sup> ville la plus peuplée de la Région Auvergne Rhône-Alpes. La démographie est en hausse constante d'environ 1 000 habitants par an depuis 2008. La population est à près de 50 % composée d'ouvriers ou d'employés, et près de 25% de sa population a moins de 15 ans.

Vénissieux est une ville qui revendique une assise populaire de son exécutif municipal. Michèle Picard est l'actuel Maire de la Ville, depuis 2009.

### Les arts plastiques à Vénissieux :

La ville de Vénissieux, à travers son Centre d'art, porte une action diversifiée dans le domaine de l'art contemporain :

- L'Espace arts plastiques Madeleine Lambert, salle d'exposition de 200m<sup>2</sup>, propose quatre expositions temporaires par an avec des artistes reconnus au plan national ou international. Ces expositions sont complétées par une programmation culturelle (conférences, projections, rencontres avec des artistes).
- Les Ateliers de pratiques artistiques amateurs Henri Matisse s'adressent à tous les âges et comptent plus de 200 adhérents à l'année.
- Depuis les années 1970 la Ville constitue, conserve et diffuse une collection municipale d'art moderne et contemporain, qui comprend à ce jour près de 600 œuvres, dont une quarantaine est répartie dans l'espace public : fruit de plusieurs décennies de commandes publiques.
- Des actions de médiation sont menées par une équipe permanente de trois assistants d'enseignement artistique et d'un médiateur, à l'Espace arts plastiques et sur l'ensemble du territoire, dans les établissements scolaires et lors d'évènements ponctuels.

## 2/ LA RESIDENCE

Cette résidence d'artiste plasticien, créée en 2015, s'inscrit dans les activités du Centre d'art de Vénissieux : en s'appuyant sur les ressources et le réseau de l'Espace arts plastiques Madeleine-Lambert.

Cette résidence est dite « de territoire » et s'articule entre deux interactions artiste/territoire :

- **La prise en compte du contexte de la ville de Vénissieux par le résident, qui pourra y trouver matière à développer un travail plastique spécifique.**
- **La présence d'un artiste et son implication sur des temps de rencontres avec les habitants, participatifs et liés au travail produit sur place.**

L'artiste sera accompagné par les équipes du Centre d'art de Vénissieux, avec leur connaissance du territoire, leur expertise dans le montage de projets et la production d'œuvres et une médiation adaptée. Après les résidences de **Bruce Clarke** en 2015, **Chourouk Hriech** en 2016, **Claire Georgina Daudin** en 2018 et **Amélie Berrodier** en 2019, le présent appel à candidature a pour objet la résidence qui se tiendra à l'automne 2021.

La forme, la durée, les productions attendues au cours de la résidence ne sont pas rigides mais au contraire, elles sont les plus ouvertes possibles :

- Toutes les formes de création sont envisageables et la diversité des mediums, des techniques et des sensibilités artistiques est bienvenue.
- L'intervention dans l'espace public est possible et encouragée, dans le contexte de cette résidence qui se veut proche de la vie quotidienne et reliée avec les habitants. Toute proposition sera étudiée.
- La durée de la résidence est modulable, en fonction du projet. Elle peut se dérouler d'un trait ou sur plusieurs périodes à définir avec l'artiste.

### 3/ PROFIL DES CANDIDATS

Ce projet s'adresse aux artistes déjà engagés dans une démarche professionnelle. L'artiste devra fournir une facture conforme avec son numéro de SIRET et son numéro d'inscription MDA ou AGESEA, ou être salarié par une structure professionnelle habilitée à établir une facturation.

### 4/ POUR CANDIDATER

Les candidats devront fournir :

- Un curriculum vitae (obligatoire).
- Un dossier de présentation du travail artistique avec des visuels (obligatoire).
- Une courte note d'intention (obligatoire), présentant la démarche de l'artiste pour cette résidence. Cette note n'est pas un projet élaboré, et ne doit pas dépasser 2 000 signes espaces compris.
- Tout document jugé intéressant en vue de compléter le dossier de candidature, à l'exception d'œuvres originales.

### 5/ SÉLECTION DU CANDIDAT

Les candidatures seront appréciées en fonction des critères suivants :

- Dossier artistique
- Expérience du candidat
- Qualité et originalité de la démarche
- Rapport entre la démarche et le territoire
- Faisabilité du point de vue technique et organisationnel

### 6/ COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection des dossiers sera constitué d'élus, du responsable Arts plastiques de la Ville, de la Directrice des Affaires Culturelles et d'une ou plusieurs personnalités extérieures qualifiées dans le domaine des arts plastiques et de la médiation.

### 7/ CALENDRIER

- Lancement de l'appel à projet le 4 novembre 2020
- Clôture de l'appel à projet le lundi 4 janvier 2021 à midi (heure de Paris)
- Sélection du candidat en février/mars 2021
- Finalisation du projet et confirmation des éventuels partenariats avant juillet 2021
- Début de la résidence en septembre 2021

## 8/ CONDITIONS D'ACCUEIL

### Logement, espaces de travail et défraiement des trajets :

L'artiste bénéficiera d'un logement mis à disposition par la Ville pour les résidents : un appartement T4 équipé et au calme, proche des commerces et des transports en commun.

Suivant le projet à mettre en place et en fonction de la période de résidence, l'Espace arts plastiques Madeleine-Lambert, avec la salle d'exposition, la documentation et le matériel et atelier technique attenant, peuvent être mis à disposition de l'artiste.

La collection municipale d'art moderne et contemporain peut aussi être convoquée par le résident (pour étude, diffusion ou exposition qui s'inscrirait dans le projet mis en place).

Le service Arts plastiques peut aussi aider à identifier des partenaires pour disposer d'autres espaces de travail.

Les trajets du résident entre son domicile et Vénissieux feront l'objet d'un défraiement, sur présentation des justificatifs et dans la limite de 800 €.

### Rémunération et aide à la production :

Une aide à la production comprise entre 1 500 € et 2 000 € est proposée, en fonction du projet. La rémunération du résident sera comprise entre 1 000 € et 2 000 €, en fonction du projet et de la durée de la résidence pour le réaliser.

Frais à la charge du résident :

- Les frais liés à la vie courante (nourriture, déplacements en transports en commun durant la résidence, etc.)
- Les frais liés à des achats d'investissement (achats d'outils autres que ceux mis à sa disposition).

### Contrat :

La résidence fera l'objet d'un contrat entre l'artiste et la ville de Vénissieux.

Ce contrat reprendra les obligations des deux parties et fixera notamment :

- La durée et les dates de la résidence
- Le(s) temps de présence du résident sur le territoire
- Le projet, les publics et les partenaires impliqués
- Les temps publics prévus (rencontres, ateliers, restitution, etc.)
- Les modalités de communication autour de la résidence
- Les montants définitifs de la rémunération et de l'aide à la production, en regard du projet

## 9/ CONTACT ET ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les candidatures doivent être parvenues au service Arts plastiques de la ville de Vénissieux avant le lundi 4 janvier 2021 à midi, heure de Paris.

L'envoi par mail doit être privilégié : [artsplastiques@ville-venissieux.fr](mailto:artsplastiques@ville-venissieux.fr)

Les pièces jointes volumineuses peuvent être envoyées à part, en mentionnant cet envoi supplémentaire dans votre mail de candidature.

Il est aussi possible de candidater par voie postale :

Mairie de Vénissieux  
Service Arts plastiques / résidence  
5, avenue Marcel-Houël  
69200 Vénissieux

Toute candidature hors délais, mal adressée ou incomplète ne sera pas étudiée.

Renseignements auprès du service Arts plastiques de la ville de Vénissieux :  
04 72 21 44 98 ou [artsplastiques@ville-venissieux.fr](mailto:artsplastiques@ville-venissieux.fr)